



Conseil juridique concernant le droit du travail

Par **natacha**, le **16/04/2012** à **09:18**

bonjour, voilà je travaille actuellement en cdd et je suis enceinte de 10 semaine. Je suis sur et certaine que mon cdd sera renouveler il n'y a aucun problème a ce niveau la mais venant d'apprendre ma grossesse suis je obliger de prévenir mon bureau ou puis je attendre? Car s'il ne me renouvèle pas a cause de ma grossesse je ne pourais rien y faire.

Par **julius**, le **16/04/2012** à **11:35**

Bonjour,rnrnVous n'avez pas l'obligation d'informer votre employeur . Il n'y a aucun délai légaux.rnrnEn revanche , plus tard , vous annoncerez cet heureuse evenement , plus tard vous pourrez bénéficier des congés , avantages conventionnelles et légaux qu'apporte votre "état".